



## DEMAIN SERA -IL UN AUTRE JOUR ?

*Le premier CNAS de l'année 2007 s'est tenu le 20 mars. A la lecture de l'ordre du jour, qui avait des allures de catalogue de vente par correspondance la FDSU a dû se rendre à l'évidence : pas de prospective dans ce Conseil pourtant en principe prospectif ! Mais pouvait-il en être autrement dans une période préélectorale davantage propice à la mise en sommeil des institutions qu'aux perspectives d'évolution des conditions de vie au travail des agents du Minefi ?...*

*Et pourtant, les sujets qui préoccupent les personnels sont nombreux, dans un contexte continu de dégradation des conditions de travail et des rémunérations. C'est le sens de la déclaration liminaire de la FDSU qui a tenu à rappeler en particulier la situation du logement, avec un parc ministériel notoirement insuffisant, des loyers du secteur privé quasi-inaccessibles et des difficultés croissantes d'accèsion à la propriété du fait d'aides et de prêts souvent inadaptés.*

*La FDSU a également dénoncé la pénurie de médecins de prévention au sein du ministère, et les effets pervers des réformes de structures et des délocalisations : c'est en effet à une véritable disparition programmée des centres médico-sociaux à laquelle on assiste à Paris, au détriment de tous les agents qui y avaient recours au quotidien. Sur ce point, la DPAEP, sensibilisée par les actions et les interventions répétées de la FDSU, s'est engagée à maintenir le réseau médical à Paris : elle a d'ores et déjà mis en place, avec tous les acteurs concernés, un groupe de réflexion dont nous suivrons de près les évolutions.*

### 1) Une nouvelle organisation des associations.

Le premier point de l'ordre du jour portait sur le nouveau cadre juridique de fonctionnement des diverses associations gérant l'action sociale et sur la réorganisation de la sous-direction des politiques sociales au sein de la DPAEP.

On le sait, les diverses prestations d'action sociale ministérielles sont gérées par le biais de 3 associations : AGRAF (restauration), ALPAF (logement) et EPAF (vacances-tourisme). Jusque là intégrées au budget ministériel, ces entités sont contraintes désormais d'adopter un fonctionnement autonome. En effet, un arrêt de la Cour des Comptes du 11/09/2003 et un avis du Conseil d'Etat du 23/10/2003 ont conduit à une refonte des statuts et du fonctionnement de ces associations pour assurer leur indépendance à l'égard de la DPAEP qui leur attribue des subventions, après avis du CNAS. Ces associations, dans leur structure rénovée, se mettront en place au cours du mois de mai et elles comprendront chacune :

**UN COMITÉ DE DIRECTION** composé de :

- un président et un trésorier élus par l'AG, parmi les membres qualifiés du Minefi,
- un vice-président, élu parmi les organisations syndicales, représentant les usagers.

**UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** composée de :

- 7 représentants des directions du Minefi,
- 5 personnes qualifiées (dont le président et le trésorier) et des professionnels du secteur,
- 15 représentants syndicaux, dont le vice-président (CGT : 5, FDSU : 4, FO : 4, CFDT : 2) représentant les usagers,
- 6 présidents de CDAS.

**UN CONSEIL DE SURVEILLANCE** composé de :

4 membres de la DPAEP et 4 membres des fédérations syndicales représentées au CNAS.

Ce conseil veillera à la bonne exécution des objectifs fixés par le CNAS à l'association et à l'utilisation des moyens qui lui sont alloués.

En définitive, cette réforme conduit à une intervention directe des organisations syndicales dans la gestion des prestations, dès lors qu'elles seront désormais présentes dans les assemblées générales et dans les comités de direction des trois associations (en assurant la vice-présidence de chacune d'elles).

La réforme conduit aussi les agents de la DPAEP qui travaillent à la mise en oeuvre des prestations d'action sociale à endosser désormais un statut d'agents mis à disposition de l'association correspondante. Ce sont donc 124 agents qui vont quitter les bureaux de la sous-direction des politiques sociales pour les associations (bureaux ramenés à 2 au lieu de 3 avec un personnel réduit d'autant).

**La FDSU restera attentive et vigilante face à ces restructurations et à ces nouveaux modes de gestion : la qualité des prestations doit être maintenue et les personnels de délégation, déjà fortement sollicités, ne doivent pas subir des complications de gestion. Soyons de toute manière lucides : sans moyens financiers supplémentaires, même si les organisations syndicales font leur apparition dans les organes de gestion des prestations, il sera difficile de faire des miracles !**

## 2) Soutien aux agents en difficulté

Le CNAS s'est ensuite penché sur une première évaluation du dispositif d'aide et de soutien aux agents en difficulté, mis en place par une circulaire ministérielle du 3/05/2006 et issu des analyses et des réflexions de groupes de travail CNAS/CHSM. La FDSU s'est interrogée sur la pertinence d'un bilan après seulement 6 mois de fonctionnement, alors même que seulement 60 % des CDAS ont abordé ce sujet et que les directions n'en ont fait aucune présentation lors des CTP.

*Notre fédération a dénoncé la portée d'une opération qui risque d'être limitée au moment où le Minefi se vautre littéralement dans un management sans discernement, en faisant fi du rôle des correspondants sociaux dont les missions et la doctrine d'emploi restent toujours à définir.*

*Enfin, si médecins et assistants de service social sont tenus au secret professionnel, la FDSU s'est inquiétée de la conservation, dans «un dossier ad hoc» pendant 2 ans au moins, de la fiche d'intervention établie pour les agents en difficulté par les directions et destinée au service social.*

Le flicage auquel se livrent certaines directions par le biais de divers outils informatiques, la perversité de la culture du résultat et de l'efficacité, ne sont pas des éléments de nature à nous rassurer de ce point de vue-là. Il y a donc urgence à réunir, à la rentrée, un groupe de travail CNAS/CHSM sur ce dossier sensible.

## 3) Officialisation de la précarité

Le CNAS a également eu à se prononcer sur l'éligibilité, pour tout ou partie, aux prestations d'action sociale des enquêteurs de l'INSEE et des agents recrutés par le biais du PACTE. A cette occasion, la FDSU a dénoncé la mise en place insidieuse, mais qui ne fait que s'accroître, de la déréglementation et de la précarité dans la Fonction Publique. L'action sociale ne peut en aucun cas être un palliatif de telles situations !

A l'INSEE, dont une mission essentielle et pérenne est de réaliser des enquêtes, ce sont environ 1 000 enquêteurs qui sont recrutés en CDD pour des durées de travail inférieures à 20 % pour 25 % d'entre eux.

La FDSU, qui a souhaité un véritable chantier de titularisation de ces agents, s'est abstenue lors du vote.

Quant aux agents relevant du «PACTE», leur recrutement consacre l'officialisation de la précarité dans notre ministère et cela constitue une véritable régression. En effet, depuis des années, le Minefi recrute, sans condition d'âge et de diplôme, des AST qui perçoivent un plein traitement dès leur entrée dans les services et qui sont titularisés au bout d'un an avec des perspectives de carrière ! Sur ce point, la FDSU a refusé de prendre part au vote.

Enfin, la direction des Monnaies et Médailles ayant été transformée en EPIC au 1/01/2007, avec mise en place d'un comité d'entreprise, les sièges dont elle disposait au sein des CDAS de Gironde et de Paris devaient être réattribués. Le CNAS s'est à l'unanimité prononcé pour une attribution de ces sièges à la DGDDI.

## 4) Examen des demandes des conseils départementaux.

Si ce CNAS n'a pas eu d'ambition prospective, en revanche, la tradition a été respectée s'agissant de l'examen des propositions des conseils départementaux (CDAS), mais elle a aussi été respectée quant aux non-réponses de la DPAEP !

Les propositions des CDAS sont récurrentes et sont le reflet des difficultés rencontrées localement. Elles portent en majorité sur :

- la valeur faciale et l'attribution du titre restaurant,
- la pénurie de médecins, d'infirmières, d'assistants de service social, ou leur remplacement,
- les consultations de psychologues, que les budgets d'initiative locale prennent en charge, alors qu'elles se généralisent,
- le renforcement des personnels de délégation dans les départements sensibles,
- l'insuffisance de structures d'accueil de la petite enfance,
- les problèmes d'autorisation d'absence pour les actions de santé publique ou l'arbre de Noël,
- la formation des membres des CDAS,... et la liste n'est pas exhaustive évidemment.

La FDSU s'est insurgée contre les réponses apportées par la DPAEP, qui ont fait référence à la réglementation en cours ou à des moyens financiers non prévus. Il s'est agi là, s'il en fallait encore, d'un triste exemple supplémentaire d'un dialogue social verrouillé avec, au-delà, un mépris du travail réalisé par les CDAS résultant de l'engagement des militants locaux. Cela étant, la DPAEP s'est engagée à réunir un groupe de travail qui abordera le problème du titre-restaurant. Elle rappellera également par une note aux directions les possibilités d'autorisations d'absence.

Enfin, à la demande commune des organisations syndicales, une nouvelle réflexion sur les moyens des délégations devrait se mettre en place, ainsi que sur la formation des membres des CDAS.

**Dans le domaine de l'action sociale, comme dans bien d'autres, le nouveau contexte politique sera déterminant. Tous les militants de la FDSU, au niveau national et départemental, doivent redoubler de vigilance.**